



Mairie de LE PIN

ARRÊTÉ PERMANENT N° 2022/47

Interdisant le stationnement des poids-lourds de plus de 3.5 T sur l'ensemble des rues de la commune

Le Maire de la commune de Le Pin,

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-2, L2213-1 et 2213-2 et suivants définissant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu, le code de la route et ses articles subséquents ;

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement des poids-lourds de plus de 3,5 T dans un but de sécurité publique ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale investie du pouvoir de police de prendre toutes mesures propres à assurer la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement des véhicules de plus de 3.5 tonnes est interdit de façon permanente sur l'ensemble de la commune.

Article 2 : Les véhicules de secours ainsi que les véhicules municipaux ne sont pas concernés par cette interdiction.

Article 3 : Cette interdiction fera l'objet d'une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Article 5 : La copie du présent arrêté sera affichée dans le périmètre concerné.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- Monsieur le sous-préfet de Meaux
- Madame le Commissaire chef de la circonscription d'agglomération de Villeparisis,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de CHELLES,
- Monsieur le Capitaine des Pompiers de CHELLES,
- Les services techniques communaux



Fait à Le Pin, le 22 mars 2022

**Le Maire,
Lydie WALLEZ**

6, rue de Courtry B.P. 20 - 77181 Le Pin

Téléphone : 01 60 26 22 09 - Télécopie : 01 60 26 67 80 - E.mail : secretariat@mairielepin.fr